

économique et commerciale améliorera l'accès au marché et assouplira les formalités douanières, tout en soutenant les industries émergentes de ce marché.

La législation palestinienne dispose qu'un agent ou un représentant commercial doit servir d'intermédiaire à qui veut vendre sur ce marché. L'état d'avancement du processus de paix au Moyen-Orient peut influer sur le mouvement de produits en provenance et à destination de la Cisjordanie et de Gaza. La mise en service de l'aéroport international de Gaza facilitera l'accès des exportateurs aux territoires palestiniens et aux autres pays arabes voisins.

#### **ARABIE SAOUDITE**

##### **Aperçu**

En 2000, l'économie saoudienne a connu une forte croissance économique grâce à la hausse récente des prix du pétrole. Le gouvernement saoudien continue d'appliquer diverses stratégies de restructuration économique et de libéralisation des échanges afin d'encourager le secteur privé à jouer un rôle plus important sur le marché, de diversifier l'économie et de créer des emplois au pays. En 2000, la valeur des exportations canadiennes de marchandises atteignait 324 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9,4 p. 100 par rapport à 1999. La même année, les importations canadiennes ont connu une hausse pour s'établir à 916 millions de dollars comparativement à 429 millions de dollars en 1999.

Par certaines mesures qu'il a mises en oeuvre, le gouvernement saoudien a récemment fait comprendre qu'il considère l'investissement du secteur privé comme le principal moteur de la création d'emplois. Ainsi, il a adopté une nouvelle loi sur l'investissement étranger et créé le Saudi Arabian General Investment Authority (Autorité générale d'investissement d'Arabie saoudite), qui est un « centre multiservices » pour l'investissement. La nouvelle loi sur l'investissement étranger, approuvée en avril 2000, offre aux investisseurs étrangers des incitatifs qui n'étaient auparavant offerts qu'aux entreprises saoudiennes. La privatisation des entreprises de télécommunications et d'électricité, de même que l'invitation que le gouvernement a lancée, au début de 2000, aux entreprises pétrolières internationales pour qu'elles présentent des plans d'investissement dans le secteur du gaz naturel et dans les industries en aval, sont d'autres réformes

récentes qui ont créé de nouvelles possibilités de coentreprise et d'investissement pour les investisseurs internationaux.

##### **QUESTIONS SPÉCIFIQUES LIÉES À L'ACCÈS AUX MARCHÉS**

###### **Organismes génétiquement modifiés**

Le gouvernement canadien a fait plusieurs démarches auprès de l'Arabie saoudite afin d'éclaircir les raisons pour lesquelles elle avait imposé des restrictions sur l'importation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et pour obtenir des détails additionnels sur cette interdiction. En décembre 2000, le ministre du Commerce de l'Arabie saoudite a annoncé que l'importation d'OGM était frappée d'une interdiction absolue, ce qui pourrait avoir pour effet de limiter l'accès au marché saoudien pour de nombreuses exportations canadiennes. Le gouvernement canadien continuera d'aborder ce problème de façon bilatérale, de même que par le biais du processus d'accès à l'OMC, afin de s'assurer que l'Arabie saoudite respecte ses obligations internationales.

###### **Accession à l'OMC**

Les négociations multilatérales visant l'accès de l'Arabie saoudite à l'OMC ont été entreprises en mai 1996, et les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, peu de temps après. L'objectif sous-jacent du Canada dans ces deux séries de négociations est de s'assurer que les engagements de l'Arabie saoudite en matière de réformes et d'accès aux marchés sont proportionnés à l'importance du rôle joué par ce pays dans le commerce et l'investissement mondial.

Le Groupe de travail de l'accès de l'Arabie saoudite à l'OMC a fait d'importants progrès dans son examen du régime de commerce extérieur de ce pays. Au cours des deux réunions qu'il a tenues en 2000, ce groupe de travail a commencé à s'intéresser à l'élaboration des conditions d'accès du pays à l'OMC. Entre autres choses, l'Arabie saoudite devra assurer les pays membres de l'OMC qu'elle apportera les modifications nécessaires afin de rendre son régime économique et son commerce extérieur parfaitement conformes aux règles de l'OMC dès son accession à cette organisation.

En 2000, le Canada et l'Arabie saoudite ont réalisé des progrès importants dans leurs négociations bilatérales sur l'accès aux marchés. Dans le cadre de